

AR Prefecture

063-216302588-20240405-DEL2024040522-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

DEL2024040522

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 12
PROCURATION : 2
VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Quatre, le Cinq Avril à Dix Neuf heures et Trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : VERNET Thimothée, COLLANGE Katy

Procuration : VERNET Thimothée à COSTE Roger, COLLANGE Katy à OLIVIER Katia

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE ZD0291 SUR LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1212-1, L2212-1 et L321-23 ;*

*Considérant que la parcelle ZD0291 située sur la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont, appartenant au Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez, est partiellement occupée par les services de la commune d'Olliergues ;
Considérant la nécessité de régulariser cette situation ;*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition, pour la somme d'Un Euro, d'une partie de la parcelle ZD0291 d'environ 4200m² située sur la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont et appartenant au syndicat ferroviaire du Livradois-Forez
- **Décide** que les frais afférents à cette acquisition ainsi que les frais de géomètre sont à la charge de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

063-216302588-20240405-DEL2024040522-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

DEL2024040522

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

